

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

2026 18

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 7 avril 2026

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Qui ont pris part à la délibération : 11
Nombre de procuration : 1
Votes pour : 11
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FOURNIÉ Arièle, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BALANSA Sarah, BORDIN Fabrice, DEJEAN Jean Paul, FLORES LUDENA Armony, FOURNIÉ Robert, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien.

Etait excusée : JOUVE MIANNAY Maé

Etait absent :

Procuration : JOUVE MIANNAY Maé a donné procuration à FOURNIÉ Arièle

Secrétaire de séance : FOURNIÉ Robert

Date de convocation :

01 avril 2026

Date d'affichage :

01 avril 2026

DESIGNATION DES DELEGUES A LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour assurer une gestion efficace de la location de la salle communale de Gabre, il est nécessaire de désigner deux délégués responsables des états des lieux d'entrée et de sortie, ainsi que de la restitution des clés.

La secrétaire de la commune prendra en charge la partie administrative de la location, incluant la rédaction de la convention, la vérification de l'attestation d'assurance et le dépôt de la caution.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer deux délégués pour la location de la salle communale de Gabre, qui seront chargés des missions suivantes :

1. Réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie.
2. Organiser la restitution des clés aux locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1
-----------	------------	----------------	-----------------

De désigner :

Monsieur FOURNIÉ Robert et Madame LAFFONT Jacqueline délégués à la charge de réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie et l'organisation à la restitution des clés aux locataires

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus

FOURNIÉ Robert
Secrétaire de séance

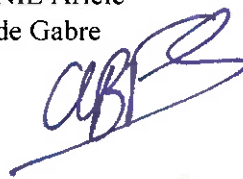


REÇU

16 AVR. 2026

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

FOURNIÉ Arièle
Maire de Gabre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le

16 avril 2026

Après dépôt en Sous-Prefecture le

16 avril 2026

Après publication ou notification le

16 avril 2026

